

CAHIER DES CHARGES

Bourse aux projets sur le développement culturel et artistique dans le secteur médico-social

Préambule

La bourse aux projets sur le développement culturel et artistique dans le secteur médico-social s'inscrit dans le cadre des actions en propre de l'association interSTICES.

En 2012, une cinquantaine de structures et de professionnels, qui mettent en œuvre avec conviction et qualité des actions de ce type en Rhône-Alpes, ont souhaité se réunir au sein d'une **structure coopérative** pour donner davantage de visibilité à leur démarche, partager et contribuer à son développement. C'est ainsi qu'est née interSTICES en Rhône-Alpes. Seules deux autres régions françaises, l'Aquitaine et l'Ile-de-France, disposent d'une structure semblable à la nôtre. Au sein de l'association, nous nous sommes donnés pour mission de **sensibiliser aux enjeux des projets culturels et artistiques en espace de santé¹ pour favoriser leur émergence.**

Nous apportons également **un accompagnement méthodologique aux porteurs de projets**, notamment sur les questions de financement, qui se traduit par l'élaboration d'outils partageables. Sans se substituer aux recherches propres de chaque établissement en matière de financement, nous pouvons aussi avoir un rôle facilitateur dans l'identification de sources complémentaires de financements pour les établissements de santé porteurs des projets et pour les partenaires culturels invités à participer au montage budgétaire. A plus long terme, nous cherchons à travailler à un maillage régional avec le monde des entreprises.

Dans notre programme d'actions, synthèse des besoins et attentes exprimés par les porteurs de projet, nous souhaitons également **contribuer à la réflexion, aux échanges, et à la reconnaissance des pratiques et des acteurs.** Beaucoup de problématiques soulevées par ces projets restent en effet en suspens, comme celle des profils et de la situation des responsables culturels en établissement de santé. Cette problématique doit par ailleurs être mise en regard avec celle plus globale du partenariat et de la rencontre entre des acteurs de secteurs différents, du croisement de multiples logiques d'acteurs mais aussi de la mixité des publics.

Nous nous positionnons également comme **une plateforme de coopération au service des porteurs de projet, outil de mutualisation et de soutien à l'échelle de la région.** Certains professionnels aspirent en effet à être soutenus et accompagnés dans cette démarche, qui sollicite des compétences spécifiques et souvent nouvelles. Par ailleurs, la question du partenariat et de la rencontre entre des métiers, des « cultures de métier » et des pratiques professionnelles différents

¹ Le terme santé est ici entendu dans son acceptation globale regroupant secteur hospitalier, médico-social et médecine de ville.

est inscrite au cœur de la démarche Culture et Santé. Or, cette « inter-professionnalité », si elle constitue certes une richesse évidente pour la mise en œuvre des actions, est aussi un véritable enjeu d'échange et de connaissance entre les acteurs visant l'agencement des compétences de chacun. Nous développons ainsi une offre de formation spécifique, ouverte aux professionnels des secteurs de santé et culturel, qui se décline dans un cycle proposant à la fois des modules généraux, techniques et thématiques.

Compte tenu de l'expérience de nos adhérents, **nous proposons enfin nos compétences et notre expertise aux opérateurs du programme régional Culture et Santé**. Nous intervenons ainsi pour leur compte sur des missions de coordination et d'animation du dispositif.

Cette bourse aux projets est rendue possible par le soutien de la Fondation du Crédit Coopératif et du Comité Régional Rhône-Alpes.

Depuis 30 ans, la Fondation Crédit Coopératif se consacre au **soutien d'une économie sociale sans rivages**, c'est-à-dire ouverte sur le monde et les innovations.

Parce que l'économie sociale est composée d'acteurs multiples et a un périmètre d'action très étendu, la Fondation met en œuvre **des partenariats avec les mouvements de l'économie sociale** dans de nombreux domaines : cohésion sociale, accès à la citoyenneté des personnes handicapées par le sport et la culture, développement durable, etc.

Parallèlement, la Fondation soutient activement **la recherche en économie sociale**. Par de nouveaux partenariats significatifs avec des pôles de recherche universitaires, les actions de la Fondation visent à établir un pont entre le fruit du travail de laboratoires de recherche reconnus, d'une part, et les pratiques des acteurs et dirigeants de l'économie sociale d'autre part.

Cette bourse vise à favoriser l'émergence de nouvelles initiatives culturelles et artistiques dans les établissements et services médico-sociaux de nos adhérents.

Rappel du contexte

Des projets d'abord, auxquels nous croyons, et que nous développons...

Intervention d'artistes autour des arts de rue dans un hôpital gériatrique rural en partenariat avec une école primaire, création de courts métrages d'animation sur téléphone portable dans le cadre d'un Festival d'animation de la Ville, accueil de temps musicaux ouverts aux usagers de l'hôpital mais aussi aux habitants du quartier dans le cadre de la Fête de la musique, organisation d'une séance photo détonante autour d'un cluedo revisité dans un centre hospitalier généraliste en lien avec une manifestation locale, création interactive, aléatoire et numérique autour de témoignages,

vidéos, photographies et enregistrements sonores pour mettre en évidence des moments de rencontres entre soignés et soignants, résidence d'art contemporain dans un centre médical, création théâtrale partagée autour du thème « Hôpital : lieu de vie ? », moments chorégraphiés en déambulation du hall d'accueil au réfectoire du personnel en passant par les chambres sur 3 sites d'une clinique de soins de suite et de réadaptation, habillage de petites laines des arbres d'un parc d'un centre psychiatrique sur le mode street art, réalisation d'hôtels à insectes par des résidents d'un hôpital local en partenariat avec un musée...

Toutes ces actions se construisent dans le cadre de **partenariat entre un établissement de santé, une structure culturelle de son territoire et des équipes artistiques professionnelles autour de projets culturels et artistiques participatifs**, ne relevant ni de l'animation ni de l'art thérapie, mais poursuivant des objectifs artistiques et sociaux et travaillant la relation à la Cité. Ces projets touchent aussi bien les personnes en soins, leurs proches, les personnels que les publics extérieurs. Les projets, multiples, peuvent prendre plusieurs formes, se développent dans tous les domaines artistiques et culturels, et touchent tous types d'établissements.

Certains de ces projets se développent dans le cadre du programme Culture et Santé Rhône-Alpes, programme régional, né d'une impulsion nationale en 1999 des ministères de la Santé et de la Culture, et piloté en Rhône-Alpes par l'Agence régionale de santé, la Direction régionale des affaires culturelles et la Région.

Contribuant au respect des droits fondamentaux des personnes et vecteurs de cohésion sociale

Ces projets sont en lien avec les droits fondamentaux des personnes : valorisation et considération de la personne dans son intégralité, et donc accès pour elle à la culture et à la citoyenneté.

Les partenariats avec les équipements culturels de proximité, l'accueil des artistes et de nouveaux publics, la transmission de cultures professionnelles aux usagers, sont **des modes de coopération multiples et croisés qui contribuent au dynamisme des structures et des territoires, et participent de l'intégration dans la Cité.**

Le développement de projets culturels et artistiques dans les espaces de santé participe par ailleurs à **une définition de la santé dynamique et décloisonnée, et à la prise en compte de la personne au-delà de son statut de patient ou de résident.** En créant ainsi de nouveaux espaces de rencontre, elle invite les usagers, leurs familles et les personnels à déplacer leur regard et tisser d'autres liens, où la relation à l'autre est essentielle.

L'intervention artistique et culturelle en milieu sanitaire et médico-social **questionne enfin les pratiques professionnelles des deux secteurs.** Elle fait évoluer les politiques des institutions en créant de nouveaux espaces de coopération, de réflexion et d'échange.

Problématique

Jusqu'à fin 2015 le programme Culture et Santé régional ne permettait d'aider que des établissements hospitaliers dans la mesure où le champ premier et historique de compétence de l'ARS ne portait que sur ce type d'établissement. Avec la réforme du système de santé visant à décloisonner les différents secteurs pour favoriser la cohérence des parcours de soin, l'ARS a vu son champ de compétences s'étendre au secteur médico-social. Une nouvelle convention nationale a ainsi été signée en 2010. Elle réaffirme l'importance de la politique de développement culturel dans les hôpitaux, et souhaite au regard des changements structurels énoncés l'élargir au secteur médico-social. Cette extension n'est toutefois pas aisée au regard de la spécificité du secteur médico-social marqué par la multiplicité et l'hétérogénéité de ses structures. Elle est par ailleurs rendue difficile par le contexte financier actuel.

Le développement de projets culturels et artistiques dans ces espaces fait pourtant autant sens que dans ceux purement sanitaires d'autant qu'ils accueillent des populations nombreuses sur lesquelles nous nous devons de porter notre attention, majoritairement des personnes âgées et des personnes en situation d'handicap ; des populations qui souffrent souvent d'exclusion sociale. Les établissements médico-sociaux que nous rencontrons sur le terrain trouvent dans la démarche culturelle et artistique que nous défendons une résonance réelle avec leur projet d'établissement et les projets de vie des personnes accueillies, qui poursuivent conjointement des objectifs de valorisation des personnes, de respect de leurs droits fondamentaux et de lien social. Il est toutefois difficile pour beaucoup d'entre eux, au regard de leur taille souvent modeste et de leurs moyens limités, de s'investir dans ce type de dynamique, qui nécessite des compétences, du temps et un budget.

Au-delà du programme régional Culture et Santé et de l'ouverture à titre expérimental d'un appel à projets annuels sur le médico-social, il nous semble important au sein d'interSTICES de contribuer à asseoir cette culture du projet artistique et culturel dans les établissements médico-sociaux en soutenant des actions de ce titre portées par nos adhérents.

Enjeux et objectifs

- **Emergence d'une culture du projet artistique et culturel dans les prises en charge médico-sociales.** Soutenir l'émergence de nouvelles initiatives en la matière par nos adhérents.

- **Cohésion sociale.** Favoriser une meilleure intégration des personnes accueillies dans des structures médico-sociales.
- **Accès à la culture pour tous.** Permettre le respect des droits fondamentaux de chaque personne, notamment l'accès à la culture.

Cahier des charges

- Conditions et modalités de participation
 - Cette bourse aux projets s'adresse uniquement à des **projets portés et déposés par des adhérents d'interSTICES, à jour de leur adhésion – participation.**
 - Ne peuvent être déposés que des projets proposant **le développement d'actions culturelles et artistiques dans le champ du médico-social.**
 - Cette bourse porte sur **des projets engagés sur l'année 2016**, qui ne doivent pas, s'ils sont en cours, être terminés ni au moment du dépôt ni au moment de l'instruction de la candidature.
 - Les projets présentés **ne doivent pas relever de projets déjà en cours ou inscrits dans une régularité de fonctionnement.**
- Critères généraux de sélection
 - Une action artistique et culturelle ne relevant ni de l'animation ni de l'art thérapie.
 - Une action bien adaptée, cohérente avec le projet d'établissement de la structure et le projet de vie des personnes.
 - Une action collaborative construite avec une ou plusieurs structures culturelles, pouvant relever de la collaboration, du partenariat ou du jumelage.
 - Une action centrée sur l'intervention d'artistes professionnels rémunérés.
 - Une action pouvant toucher à toutes les disciplines artistiques et culturelles existantes, y compris les sciences sociales.
 - Une action s'inscrivant dans une logique projet, c'est-à-dire pensée sur une durée précise avec un début et une fin.

- Une action soutenue par l'institution notamment avec la mise à disposition de moyens humains et financiers pour sa réalisation (de la conception à l'évaluation en passant par la mise en œuvre).
 - Une action exogène : ouverte sur l'extérieur par le biais des collaborations engagées, des modalités d'actions choisies, des moyens de diffusion du projet et de monstration de celui-ci.
 - Une action favorisant l'émergence d'une dynamique territoriale.
 - Une action traduite dans un montage budgétaire juste et cohérent faisant apparaître un investissement des différents partenaires et dans la mesure du possible une diversification des ressources.
- Droits et obligations des lauréats
 - Obligation de réalisation pour les lauréats avant le 31 juillet 2018.
 - Obligation d'intégration à tous les supports de communication des logos des financeurs et de la mention suivante : « Avec le soutien de l'association *interSTICES*, de la *Fondation du Crédit Coopératif* et du *Comité Régional Rhône-Alpes* ».
 - Obligation de transmettre les outils de communication et les productions issus du projet soutenu.
 - Obligation d'évaluation. Sont attendus à l'issue de la réalisation du projet et au plus tard au 31 juillet 2018, un bilan quantitatif, un bilan qualitatif et un bilan financier du projet.
 - Valorisation du projet soutenu dans les outils de communication d'interSTICES.
 - Accompagnement du projet et de son portage par le réseau d'interstices.
 - Contact, informations et envoi de votre candidature.

Contact :

Séverine LEGRAND

Directrice, interSTICES

severine.legrand@interstices-rhonealpes.fr

04 81 92 56 27

Envoi uniquement par courriel :

severine.legrand@interstices-rhonealpes.fr

Date butoir de dépôt :

6 décembre 2016

Désignation des lauréats :

Par le conseil d'administration d'interSTICES et deux représentants de la Fondation du Crédit Coopératif. Les membres du conseil d'administration impliqués dans un projet sortiront lors de l'instruction de la candidature afférente.

Enveloppe disponible :

Cette bourse aux projets dispose d'une enveloppe de 7 000 € à répartir entre plusieurs projets.

FORMULAIRE DE CANDIDATURE
10 pages maximum

Les éléments listés ci-dessous doivent impérativement apparaître dans la présentation du projet, et le budget afférent dans une limite d'une dizaine de page, et doivent être accompagnés d'un courrier d'accompagnement mentionnant le montant de l'aide demandée.

A. PARTENAIRES DU PROJET

1. Établissement(s) médico-social(aux)

- Nom
- Coordonnées
- Type de prise en charge
- Publics accueillis
- Personnels
- Nombre de sites et localisation
- Statut juridique
- Nom du Directeur de l'établissement
- Coordonnées du Directeur de l'établissement (téléphone et adresse électronique)

2. Structure(s) culturelle(s) porteuse(s) de projet(s)

- Nom de la structure
- Coordonnées de la structure
- Domaine culturel ou discipline artistique
- Statut juridique
- Données quantitatives (personnel, fréquentation)
- Nom du Directeur
- Coordonnées du Directeur (téléphone et adresse électronique)
- Nom et fonction de l'interlocuteur pour le projet
- Coordonnées de l'interlocuteur (téléphone et adresse électronique)

3. Artiste(s) ou équipe(s) artistique(s) engagé(s)

Pour chaque

- Nom de l'artiste ou de l'équipe artistique
- Coordonnées
- Domaine culturel ou discipline artistique
- Statut juridique
- Parcours artistique
- Nom et fonction de l'interlocuteur pour le projet
- Coordonnées de l'interlocuteur (téléphone et adresse électronique)

4. Autres protagonistes du projet (non culturels)

Exemples : établissements d'enseignement, collectivités territoriales, associations de bénévoles...

- Nom
- Coordonnées
- Nom et fonction de l'interlocuteur pour le projet
- Coordonnées de l'interlocuteur (téléphone et adresse électronique)

B. POLITIQUE CULTURELLE DE L'ÉTABLISSEMENT

1. Lien avec le projet d'établissement

Sont attendus dans cette rubrique des éléments :

- Date de l'intégration effective ou prévisionnelle de ce volet culturel.
- Présentation le cas échéant du contenu du volet culturel présent dans le projet d'établissement, notamment des enjeux et orientations stratégiques définis par l'établissement en la matière.

2. Portage de la politique culturelle

Sont attendus dans cette rubrique des éléments :

- Le degré d'engagement de l'institution
- La présence d'un correspondant culturel hospitalier : nom, coordonnées (téléphone et adresse électronique), cadre d'exercice : référent sans décharge de temps, référent avec décharge de temps ou poste de responsable culturel hospitalier, missions, CV synthétique.
- La présence d'un collectif culture : nom, composition, fréquence de rencontre, missions...

3. Rayonnement de la démarche culturelle

Sont attendus dans cette rubrique des éléments :

- Présence d'équipements culturels dans l'établissement (bibliothèque, théâtre, salle de spectacle, salle d'animation...)
- Présentation des actions culturelles déjà menées.
- Degré de mobilisation interne : publics touchés, services engagés, implication du personnel, positionnement du monde soignant et médical.

C. POLITIQUE DE CREATION ET D'ACTION CULTURELLE DE LA STRUCTURE CULTURELLE

1. Lien avec les projets de création ou la programmation de la structure

Sont attendus dans cette rubrique des éléments :

- Présentation de la structure et de son propos
- Présentation de sa programmation ou de ses projets de création, et de leur articulation avec les projets d'action culturelle

2. Portage de la politique d'action culturelle

Sont attendus dans cette rubrique des éléments :

- Le degré d'engagement de la structure
- La présence d'un interlocuteur pour ce type de projets : nom, coordonnées (téléphone et adresse électronique), cadre d'exercice.

3. Rayonnement de cette démarche

Sont attendus dans cette rubrique des éléments :

- Présence de moyens pour ce type d'actions.
- Présentation des actions déjà menées dans ce cadre.

D. LE PROJET

1. Contexte dans lequel s'inscrit le projet

Sont attendus dans cette rubrique des éléments :

- Présentation du diagnostic préalable sur lequel repose le projet
- Présentation du travail collaboratif engagé
- Modalités de construction du projet
- Enjeux et objectifs du projet pour chacun des partenaires

2. Définition et nature du projet

Sont attendus dans cette rubrique des éléments :

- Précisant le cadre d'action(s) du projet
- Une note d'intentions artistiques
- Des éléments caractéristiques du projet (sa singularité, sa spécificité...)

3. Description des actions envisagées

Sont attendus dans cette rubrique des éléments :

- Le détail des actions qui seront mises en œuvre
- La durée totale du projet et son calendrier
- La mention des services concernés : nombre, noms, activités
- La mention des publics concernés : participants et/ou publics cibles (patients, personnels, familles, personnes extérieures...).

4. Gouvernance du projet

Sont attendus dans cette rubrique des éléments :

- Dispositifs d'information mis en place en interne.
- Dispositifs de validation dans les instances de l'établissement, et les autres échelles de concertation et de travail.
- Dispositifs de suivi, d'accompagnement (réflexion éthique, encadrement juridique, actions de médiation, réunion de suivi...).
- Dispositifs d'évaluation du projet (réunions bilan, questionnaires de satisfaction...)

5. Dispositif de valorisation du projet

Sont attendus dans cette rubrique des éléments :

- Outils de communication (affiches, flyer, programme de saison, article dans lettre d'information interne, site internet, intranet...)
- Objets produits (spectacle, édition, exposition, œuvres plastiques, DVD, CD...)
- Dispositifs de diffusion (ouverture vers l'extérieur en accueillant du public extérieur au sein de l'établissement ou en programmant des actions de restitution à l'extérieur, détails)

E. BUDGET PREVISIONNEL

| | CHARGES | | PRODUITS |
|--|----------------|---|-----------------|
| Achat de prestations de services ⁱ | € | Etablissement médico-social (apports structurels ⁱⁱ) | € |
| Frais de personnels ⁱⁱⁱ | € | Etablissement médico-social (apports financiers ^{iv}) | € |
| Achats matière/fournitures ^v | € | Partenaires culturels (apports structurels ^{vi}) | € |
| Frais ^{vii} | € | Partenaires culturels (apports financiers ^{viii}) | € |
| Location ^{ix} | € | Bourse aux projets (interstices-Fondation Crédit Coopératif) ^x | € |
| Assurance ^{xi} | € | Département ^{xii} | € |
| Documentation ^{xiii} | € | Ville, Communautés de communes ^{xiv} | € |
| Rémunérations intermédiaires et honoraires ^{xv} | € | Fonds européens ^{xvi} | € |
| Communication ^{xvii} | € | Aides privées ^{xviii} | € |
| Production ^{xix} | € | Contributions volontaires en nature ^{xx} | € |
| Restauration ^{xxi} | € | Ventes de produits finis, prestations, de services, de marchandises ^{xxii} | € |
| Frais généraux ^{xxiii} | € | | |

| | | | |
|--------------|----------|--------------|----------|
| Total | € | Total | € |
|--------------|----------|--------------|----------|

NOTICE

- **Est attendu un budget prévisionnel par établissement et non par action(s). Ainsi si la candidature déposée par l'établissement présente un projet avec plusieurs actions, nous attendons un budget prévisionnel de l'ensemble du projet intégrant les éléments budgétaires de l'ensemble des actions, et non un budget prévisionnel par action.**
- **Les sommes doivent être arrondies. Ne pas indiquer les centimes d'euros.**
- **Le total des charges doit être égal au total des produits.**
- **Préciser si les produits énoncés sont obtenus ou en attente de réponse.**
- **Les structures porteuses du projet doivent impérativement contribuer au financement du projet en apports structurels et financiers. Cette participation équivaut en moyenne à un tiers du budget total du ou des projets présentés.**
- **Ce budget prévisionnel peut s'accompagner d'une note explicative ou d'annexes budgétaires détaillées.**

ⁱ Sous cette terminologie [achats de prestations de services] sont attendues les charges relatives aux coûts d'intervention artistique : rémunérations des artistes et intervenants, achat de spectacles....

Ces coûts doivent être indiqués toutes charges comprises et être détaillés :

- Par action
- Par nature
- Avec le détail de calcul :
Exemple pour des ateliers : nombre d'intervenants- artistes x nombre d'heures d'intervention x taux horaire
Exemple pour un spectacle : devis du spectacle, cachet des artistes, billetterie

Joindre les devis en annexes.

Pour information, les barèmes usuels de la DRAC et de la Région situent le taux horaire moyen d'intervention d'un artiste entre 40 € et 70 € TTC (temps de réunion et de préparation inclus).

Quelques temps de réunion peuvent être facturés indépendamment, mais dans une proportion honnête et dans le cadre d'un projet le justifiant.

Dans cette case, peuvent également apparaître les éléments relatifs aux droits d'auteurs.

ⁱⁱ Sous cette terminologie [apports structurels] sont attendus des produits relatifs à des avantages en nature de l'établissement de santé : mise à disposition de locaux ou de matériels, mise à disposition du projet de personnels accompagnants, valorisation du temps de travail du référent culturel hospitalier, mise à disposition d'autres fonctions supports...

Le montant indiqué ici doit donc être égal au montant des charges de l'établissement hospitalier valorisées : locaux et matériels mis à disposition, coût du temps de travail du référent culturel hospitalier, coûts des autres fonctions supports, coût du personnel accompagnant...

ⁱⁱⁱ Sous cette terminologie [frais de personnels] sont attendues les charges relatives aux frais de personnels des structures porteurs du projet :

- Coût de la coordination du projet au sein de l'établissement de santé (valorisation du temps de travail du référent culturel hospitalier, et des autres fonctions supports mobilisés : administration, technique, communication...).
- Coût de la coordination du projet au sein du ou des partenaires culturels (valorisation du temps de travail du référent du projet au sein de la structure culturelle, et des autres fonctions supports mobilisés : administration, technique...).
- Coût le cas échéant de personnel accompagnant (celui mis spécifiquement à disposition du projet)

^{iv} Sous cette terminologie [apports financier] sont attendus des produits relatifs à un financement propre dégagé par l'hôpital prenant en charge une partie des coûts artistiques du ou des projets, ou des dépenses afférentes qui n'auraient pas existées sans la mise en œuvre du ou des projets (rémunérations artistiques, dépenses de communication, de restauration...)

^v Sous cette terminologie [achats de matière et de fournitures] sont attendues les charges relatives à l'achat de matériel et de fournitures directement en lien avec le ou les actions artistiques programmées (exemple : matière première comme la terre, du fer, de la peinture, du tissu, du matériel pour des décors...)

Dans le cadre de projets radiophoniques, vidéo ou musicaux, certains équipements en tant qu'outils premiers de travail des artistes ne devraient pas faire l'objet d'achat spécifique.

^{vi} Sous cette terminologie [apports structurels] sont attendus des produits relatifs à des avantages en nature du ou des partenaires culturels : mise à disposition de locaux ou de matériels, valorisation du temps de travail du porteur de projet culturel, mise à disposition d'autres fonctions supports, partage des outils de communication...

Le montant indiqué ici doit donc être égal au montant des charges du ou des partenaires culturels valorisées : locaux et matériels mis à disposition, coût du temps de travail du porteur de projet culturel, coûts des autres fonctions support ...

^{vii} Sous cette terminologie [frais] sont attendues les charges relatives aux frais de missions, c'est-à-dire déplacements, hébergement et restauration, de plusieurs catégories d'acteurs. Cela correspond principalement aux frais de mission des artistes, mais peut aussi être ceux des porteurs de projets ou encore des personnels et des patients. Il est important de les dissocier, et d'indiquer pour chacun le calcul :

- Nombre d'intervenants x nombre de trajets – aller-retour x nombre de kilomètre x taux kilométrique
- Prix du billet x nombre de trajets x nombre intervenants
- Prix du repas x nombre de repas x nombre d'artistes
- Prix de la nuitée x nombre de nuit x nombre d'artistes
- ...

^{viii} Sous cette terminologie [apports financier] sont attendus des produits relatifs à un financement propre dégagé par le ou les partenaires culturels prenant en charge une partie des coûts artistiques du ou des projets, ou des dépenses afférentes qui n'auraient pas existées sans la mise en œuvre du ou des projets (rémunérations artistiques, dépenses de communication, de restauration...).

Le volume de ces apports financiers doit être relativisé au regard de la nature du ou des partenaires culturels. Il ne peut être attendu le même niveau d'engagement d'une équipe artistique indépendante disposant de peu de trésorerie que d'un équipement culturel aux missions de services publics, bien implanté et largement subventionné, notamment pour ce type d'actions.

^{ix} Sous cette terminologie [location] sont attendues les charges relatives aux locations d'espaces, de salles ou de matériels, y compris ceux ne donnant pas lieu à facturation mais mis à disposition par un des établissements porteurs de projet ou par des partenaires (exemple : salle de l'hôpital, salle de la Ville, matériel audio et vidéo du partenaire culturel).

Dans le cadre de projets radiophoniques, vidéo ou musicaux, certains équipements en tant qu'outils premiers de travail des artistes ne devraient pas faire l'objet de location spécifique.

^x Le produit indiqué ici est la demande d'aide qui fait l'objet de la présente candidature. Cette demande ne peut pas correspondre au budget global du projet ni à la totalité des coûts artistiques.

^{xi} Sous cette terminologie [assurance] sont attendues les charges relatives à la souscription d'assurances ou d'options d'assurance nécessaire à la bonne réalisation du projet ou des projets, notamment dans le cadre d'exposition, de prêt d'œuvres ou de manifestations d'envergure.

^{xii} Si plusieurs demandes ont été faites, les détailler. Indiquer également si le produit énoncé est en demande ou obtenu.

^{xiii} Sous cette terminologie [documentation] sont attendues les charges relatives aux achats de documents textuels nécessaires à la réalisation du ou des projets.

^{xiv} Si plusieurs demandes ont été faites, les détailler. Indiquer également si le produit énoncé est en demande ou obtenu.

^{xv} Sous cette terminologie [rémunérations intermédiaires et honoraires] sont attendues les charges relatives aux honoraires comptables, hébergeur site internet...

^{xvi} Si plusieurs demandes ont été faites, les détailler. Indiquer également si le produit énoncé est en demande ou obtenu.

^{xvii} Sous cette terminologie [communication] sont attendues les charges relatives à la réalisation de supports de communication pour le ou les projets : programmes, plaquettes, affiches, sites internet...

^{xviii} Sous cette terminologie [aides privées] sont attendus les produits relatifs à des aides sollicitées dans le cadre du mécénat auprès de partenaires privés ou de fondations, ou encore des produits issus de donations. Si plusieurs demandes ont été faites, les détailler. Indiquer également si le produit énoncé est en demande ou obtenu.

^{xix} Sous cette terminologie [production] sont attendues les charges relatives aux objets produits dans le cadre du ou des projets : exposition, CD, DVD, édition...

^{xx} Sous cette terminologie [contributions volontaires en nature] sont attendus les produits relatifs au bénévolat, à des prestations en nature ou des dons en nature.

^{xxi} Sous cette terminologie [restauration] sont attendues les charges relatives aux frais de restauration directement en lien avec le ou les actions : buffet de vernissage, catering, pause déjeuner atelier...

^{xxii} Sous cette terminologie [ventes de produits finis, prestations de services, de marchandises] sont attendus des produits relatifs à une vente d'objets ou de billetterie dont le bénéfice sert au financement du projet.

^{xxiii} Sous cette terminologie [frais de généraux] sont attendues un prorata des charges relatives aux frais généraux des structures porteuses du projet, du type affranchissement, téléphone, eau, électricité.